

SYQUANT Capital
Helium Funds

A black and white photograph of a hand holding a dark, rectangular object, possibly a document or a tablet, tilted at an angle. The hand is on the left side of the frame, and the object is positioned diagonally across the center. The background is white, and there is a dark, curved shadow or gradient at the bottom of the image.

RAPPORT
D'ENGAGEMENT
ACTIONNARIAL
2024

SYQUANT Capital

RAPPORT D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

2024

Table des matières

1	Introduction	2
	Approches d'actionnariat actif, par fonds	2
2	Vote	2
2.1	Principes et mise en œuvre de la politique de vote	2
2.2	Suivi des entreprises dans l'exercice des droits de vote	3
2.3	La communication avec les autres actionnaires	4
3	Engagement	4
3.1	Engagement individuel	4
3.2	L'engagement collectif	5
4	Rapport de vote	6
4.1	Rapport sur l'exercice des droits de vote	6
4.2	Chiffres généraux	7
4.3	Statistiques sur le domaine de l'ESG	7
5	Engagement individuel	8
6	Engagement collectif	9
6.1	Informations générales	9
6.2	Orientation géographique et sectorielle	10
6.3	Domaine ESG	11
7	Annexe I - Engagements 2024	14
7.1	Engagement individuel	14
7.2	Engagement collectif	14

1 Introduction

En 2024, l'accent sur les préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) a continué de croître. Nous sommes convaincus que l'engagement joue un rôle important dans la réponse à une demande de changement positif dans ce domaine qui reste forte en Europe. Ce rapport détaille notre approche en matière d'engagement individuel et collectif ainsi que les résultats obtenus. Les actions de remédiation entreprises par les émetteurs auprès desquels SYQUANT Capital a mené un engagement, ainsi que leurs engagements crédibles, soulignent les progrès significatifs réalisés grâce au dialogue et à la collaboration. Comme développé par ce rapport, notre stratégie actuelle favorise une combinaison d'engagement individuel et collectif. Au cours de l'année de reporting, SYQUANT Capital a mené un engagement auprès de 16 entreprises de manière individuelle et auprès de 124 autres par le biais d'une plateforme d'engagement collectif, atteignant un total de 140 entreprises.

Approches d'actionnariat actif, par fonds

Les approches d'actionnariat actif sont présentées dans le tableau ci-dessous pour chaque fonds et détaillées dans les sections suivantes.

Tableau 6 : Approches d'actionnariat actif par fonds

Classification SFDR	Helium Fund Art. 8	Helium Performance Art. 8	Helium Selection Art. 8	Helium Invest Art. 8	Helium Alpha Art. 8	Syquant Global Event Driven Art. 8	Helium Global Event Driven Fund Art. 6
ISS Sustainability Proxy Voting Guidelines	X	X	X	X	X	X	
ISS Proxy Voting Guidelines							X
Engagement individuel	X	X	X	X	X	X	
Engagement collectif	X	X	X	X	X	X	

2 Vote

Depuis 2018, SYQUANT Capital a recours aux services d'un prestataire externe, *Institutional Shareholder Services (ISS)*, afin de faciliter l'exercice de ses droits de vote. ISS, un leader mondial en matière de vote par procuration et de conseil en vote, fournit à SYQUANT Capital des informations sur les assemblées à venir, de la recherche sur chaque assemblée et résolution, des recommandations de vote, ainsi qu'une plateforme électronique sécurisée sur laquelle l'entreprise peut facilement exprimer ses votes. Il est important de noter cependant, que la décision finale concernant ses votes appartient toujours à la direction de SYQUANT Capital et que cette décision peut être prise par les équipes de gestion mais toujours en conformité avec la présente politique.

2.1 Principes et mise en œuvre de la politique de vote

En intégrant des facteurs de durabilité, la politique de vote de SYQUANT Capital s'aligne sur ses objectifs de préservation et d'amélioration de la valeur des portefeuilles et d'atténuation des risques. Notre politique de vote vise à adopter une approche actionnariale active en participant à la plupart des assemblées d'actionnaires auxquelles nos fonds sont éligibles, quelle que soit la taille de nos participations. SYQUANT Capital estime qu'elle doit communiquer aux entreprises ses attentes en termes de gouvernance d'entreprise et de pratiques environnementales et sociales, même lorsque sa participation n'est pas significative

Tel que noté précédemment, la Société de Gestion conserve toutefois sa discrétion afin de pouvoir modifier son vote par procuration dans le meilleur intérêt des investisseurs des fonds concernés.

Les équipes de gestion accorderont une attention particulière aux réunions et résolutions concernant les points suivants :

- Changements d'actionnaire majoritaire
- Situations de fusions/acquisitions
- Restructurations (augmentations de capital, demandes d'émission de dette, plans de rachat d'actions, créations ou annulations d'actions privilégiées...)

Elle peut donc décider de s'abstenir de voter lorsque ses dépositaires ou sociétés de vote par procuration ne peuvent pas voter, lorsque les coûts pour le faire sont excessifs, ou lorsque les procédures administratives sont trop lourdes. Plus généralement, elle peut décider de ne pas voter ou de dévier du vote qui lui est recommandé lorsque les coûts de l'opération sont supérieurs à ses avantages. La Société de Gestion veillera à ce que tout autre exception soit justifiée.

SYQUANT Capital fait appel aux recommandations d'ISS afin d'informer l'exercice des votes pour les fonds qu'elle gère. La politique de lignes directrices pour chaque fonds correspond à sa classification SFDR. Alors que notre seul fonds article 6 SFDR a adopté les recommandations standards d'ISS, les *ISS Proxy Voting Guidelines*, nos autres fonds ont adopté les *ISS Sustainability Proxy Voting Guidelines*, qui promeuvent davantage les caractéristiques ESG des entreprises.

2.1.1 ISS Sustainability Proxy Voting Guidelines

En tant que signataire de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, notre politique de vote vise à satisfaire les principes de cette charte. L'un des objectifs de SYQUANT Capital est donc de soutenir les propositions d'actionnaires qui préconisent un reporting ESG plus étendue et/ou des normes et codes de conduite universels. Pour cette raison, SYQUANT Capital a décidé d'adopter les lignes directrices de vote par procuration *Sustainability Proxy Voting Guidelines* d'ISS.

Ces lignes directrices prennent comme cadre de référence des initiatives internationalement reconnues en matière de développement durable, telles que l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP FI), les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), le Pacte mondial des Nations Unies, la Global Reporting Initiative (GRI), les Principes Carbone, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la Feuille de route ou « Roadmap » de la Coalition for Environmentally Responsible Economies (CERES) pour le développement durable, les Principes de Sullivan, les Principes MacBride et les Directives environnementales et sociales de l'Union européenne. Chacune de ces initiatives favorise un environnement de reporting et de conformité équitable, unifié et productif, qui fait progresser la mise en œuvre par les entreprises d'actions présentant de nouvelles opportunités et atténuant les risques financiers et réputationnels liés à l'ESG.

En ce qui concerne les questions de gouvernance d'entreprise, de rémunération des dirigeants et de structure d'entreprise, les lignes directrices *ISS Sustainability* reposent sur un engagement à créer et à préserver de la valeur économique et à faire progresser les principes de bonne gouvernance d'entreprise. Un tableau résumant certains de ses principes de vote figure au sein de notre politique d'engagement actionnarial, qui est disponible sur le site internet de SYQUANT Capital. Les lignes directrices de vote par procuration *ISS Sustainability Proxy Voting Guidelines* sont disponibles [ici](#) pour les États-Unis et [là](#) pour le reste du monde.

2.1.2 ISS Proxy Voting Guidelines

Les *ISS Proxy Voting Guidelines* sont disponibles [ici](#) pour les États-Unis et [là](#) pour l'Europe continentale.

2.2 Suivi des entreprises dans l'exercice des droits de vote

Les sociétés dont SYQUANT Capital est actionnaire sont suivies dans le cadre de sa politique de vote par les équipes de gestion. Ces équipes s'informent concernant performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise. Ils décident en fonction de ces informations de suivre ou non les recommandations d'ISS.

Pour les raisons mentionnées dans la section dédiée à l'engagement collectif, le suivi des entreprises visées en dehors de la mise en œuvre de sa politique de vote est mené par ISS ESG. L'engagement individuel, plus limité, se base également sur la recherche et les données fournies par ISS ESG. Ce suivi ne prend pas en compte la performance financière des sociétés ciblées.

2.3 La communication avec les autres actionnaires

Compte tenu des stratégies d'investissement mises en œuvre par SYQUANT Capital, la société de gestion peut être amenée à coopérer avec d'autres actionnaires, notamment dans la mise en œuvre de démarches juridiques, le plus souvent dans des circonstances qui précèdent ou qui suivent des opérations de fusion ou d'acquisition réalisées ou envisagées (par exemple, dans le contexte d'un *domination agreement*).

3 Engagement

En tant qu'investisseur responsable, nous sommes conscients de notre devoir de mener des engagements auprès des entreprises sur les problématiques ESG. SYQUANT Capital estime qu'un impact positif peut être obtenu à la fois par ses choix d'investissement et par la mise en place d'un dialogue constructif avec les entreprises que la société de gestion soit actionnaire au moment de l'engagement ou non. À cette fin, notre stratégie d'engagement combine une approche individuelle et une démarche collective.

Il est important de noter que à cause de la courte durée durant laquelle SYQUANT Capital est habituellement actionnaire d'une société dans laquelle elle investit, l'engagement mené en dehors de l'application de sa politique de vote n'est pas nécessairement dit actionnarial au sens réglementaire. Les échanges entre SYQUANT Capital et ces sociétés permettent néanmoins à ces dernières de comprendre les attentes de la société de gestion en termes de performance extra-financière et, en ce qui concerne l'engagement individuel, ne concernent que des sociétés dans lesquelles SYQUANT Capital a réalisé des investissements peu de temps auparavant ou envisage d'investir.

3.1 Engagement individuel

SYQUANT Capital peut s'engager auprès de sociétés au cas par cas. Étant donné que les différentes stratégies gérées par SYQUANT Capital sont pour la plupart « Event-Driven », les gestionnaires de portefeuille s'engagent régulièrement et individuellement auprès de nombreuses sociétés dans lesquelles les Fonds investissent, que ce soit en organisant des réunions avec la direction d'une société et/ou en participant à des événements ou des conférences avec leur équipe de relations investisseurs. Dans la stratégie d'arbitrage de fusions (Merger Arbitrage), par exemple, l'équipe d'investissement s'engage auprès de sociétés pour s'assurer de la qualité et de la fiabilité de leurs pratiques de gouvernance.

Au cours de ces interactions, nos gérants peuvent dialoguer avec la direction de l'entreprise sur de nombreux sujets, y compris ESG lorsque ceux-ci présentent un risque matériel potentiel pour la performance financière de l'entreprise. Nos décisions d'engagement sont principalement basées sur le potentiel qu'a une initiative de maximiser la valeur pour les actionnaires en tant qu'investisseurs à long terme, d'améliorer le comportement des entreprises, ou de réduire leurs impacts négatifs sur la société et l'environnement.

Par le biais d'un dialogue avec la direction des entreprises, nos équipes d'investissement cherchent à mieux comprendre leurs activités et leurs stratégies ESG afin d'identifier les risques et les opportunités qui y sont associés. Cet engagement permet ainsi d'optimiser le profil risque/rendement de nos portefeuilles. Les informations que nos équipes d'investissement obtiennent concernant les potentielles violations de normes par les entreprises ou les mauvais scores E, S, ou G orientent également les décisions de maintien ou de levée des exclusions ESG automatiques.

SYQUANT Capital estime que l'engagement individuel au cas par cas offre une bien meilleure compréhension des entreprises dans lesquelles elle investit ou pourrait investir. Toutefois, nous sommes également conscients que l'engagement individuel ne suffit pas dans la plupart des cas à influencer le comportement à long terme des entreprises. Cela est dû en partie aux

stratégies que nous menons, qui ont un horizon temporel relativement court. Afin d'avoir un impact à plus long terme, SYQUANT Capital participe depuis 2022 à des initiatives d'engagement collectif.

3.2 L'engagement collectif

SYQUANT Capital est conscient que sa capacité à modifier le comportement à long terme des entreprises par le biais d'un engagement individuel peut être faible, notamment en raison des stratégies à court terme qu'elle emploie et de ses participations limitées.

Par conséquent, afin d'optimiser l'impact de ses pratiques d'engagement, SYQUANT participe à des initiatives collaboratives impliquant un grand nombre d'autres gestionnaires d'actifs et d'actionnaires à travers une agence externe. Une telle coopération augmente la possibilité d'établir un dialogue constructif et approfondi avec les sociétés visées sur des questions ESG préétablies et d'influencer au mieux leurs pratiques.

SYQUANT Capital souscrit donc à un service d'ISS ESG basé sur les normes internationales concernant :

- Les droits humains
- Le droit du travail
- L'environnement
- La corruption

L'engagement basé sur ces normes se concentre sur les entreprises que la recherche d'ISS ESG identifie comme étant impliquées dans des manquements potentiels ou vérifiés aux normes internationales. Chaque année, 100 sociétés sont proposées aux participants. Sur une base trimestrielle, ISS ESG sélectionne environ 25 entreprises avec des évaluations "Ambre" ou "Rouge" dans leur schéma de notation pour mener un engagement auprès d'elles au cours du trimestre.

Le schéma de la *Figure 2.* à droite résume le processus d'engagement collectif de SYQUANT Capital à travers ISS ESG.

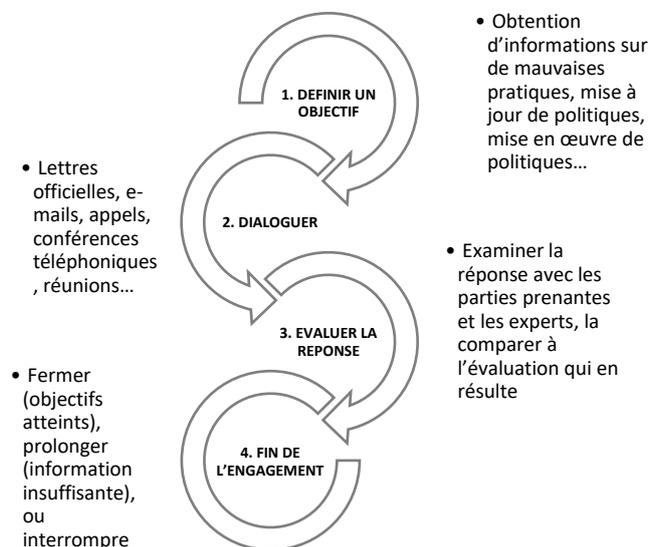


Figure 2. Notre processus d'engagement collectif à travers ISS ESG

4 Rapport de vote

4.1 Rapport sur l'exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice 2024, SYQUANT Capital a exercé ses droits de vote lors de 161 assemblées générales et extraordinaires sur un total de 242 auxquelles elle avait le droit de participer. Cela représente un taux de participation de 66,53% et l'alignement de la politique de SYQUANT Capital sur la politique " Sustainability " de l'ISS a été de 99,4%.

Les raisons de la non-participation sont doubles. La première raison est que les réunions dans certains pays (Danemark, Suède, Finlande) où les procurations sont essentielles n'ont pas encore été finalisées. La seconde raison est que les actions d'un actionnaire prenant part au vote sont bloquées et ne peuvent être vendues, ce qui peut être contraire à ce que SYQUANT Capital considère comme le meilleur intérêt des détenteurs. SYQUANT a l'intention d'augmenter encore son taux de participation au vote dans les années à venir.

La société de gestion n'a pas détecté de situation de conflit d'intérêts qui aurait pu limiter sa liberté d'exercer ses droits de vote. Pour rappel, le code de déontologie et la procédure de gestion des conflits d'intérêts de SYQUANT Capital définissent les cas dans lesquels un conflit d'intérêts peut survenir pour l'ensemble des collaborateurs de la société de gestion.

La section suivante présente les chiffres généraux concernant l'exercice de nos droits de vote au cours de la période.

4.2 Chiffres généraux

	<i>Propositions votables</i>		<i>Propositions votées</i>		<i>Propositions de la direction</i>		<i>Propositions des actionnaires</i>		<i>Votes contre la direction</i>	
	Total des votes	Pourcentage	Total des votes	Pourcentage	Total des votes	Pourcentage	Pourcentage total	Pourcentage	Pourcentage total	Pourcentage
Liées à l'audit	182	5.37%	120	3.54%	175	5.17%	7	0.21%	1	0.03%
Capitalisation	265	7.82%	217	6.40%	265	7.82%	0	0.00%	30	0.89%
Statuts de l'entreprise	72	2.13%	55	1.62%	72	2.13%	0	0.00%	2	0.06%
Rémunération	577	17.03%	363	10.71%	576	17.00%	1	0.03%	101	2.98%
Gouvernance d'entreprise	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Élection des administrateurs	721	21.28%	380	11.22%	705	20.81%	16	0.47%	95	2.80%
Liées à la fonction de directeur	802	23.67%	405	11.95%	796	23.49%	6	0.18%	20	0.59%
E&S Mixte	22	0.65%	1	0.03%	22	0.65%	0	0.00%	0	0.00%
Environnement	7	0.21%	7	0.21%	0	0.00%	7	0.21%	1	0.03%
Divers et variés	44	1.30%	36	1.06%	34	1.00%	10	0.30%	1	0.03%
Organismes de placements collectifs	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%	0	0.00%
Pas de recherche	94	2.77%	0	0.00%	94	2.77%	0	0.00%	0	0.00%
Affaires non courantes	12	0.35%	11	0.32%	12	0.35%	0	0.00%	3	0.09%
Affaires courantes	536	15.82%	289	8.53%	536	15.82%	0	0.00%	0	0.00%
Social	4	0.12%	3	0.09%	3	0.09%	1	0.03%	0	0.00%
Transactions stratégiques	42	1.24%	41	1.21%	42	1.24%	0	0.00%	0	0.00%
Liées à une offre publique d'achat	8	0.24%	8	0.24%	8	0.24%	0	0.00%	1	0.03%
Total	3388	100.00%	1936	57.14%	3340	98.58%	48	1.42%	255	7.53%

N.B. L'explication des choix effectués sur les votes les plus importants, conformément à l'article R533-16 du code monétaire et financier, n'est pas jugée pertinente eu égard aux stratégies d'investissement mises en œuvre par la société de gestion et des durées moyenne de détention qui en résultent.

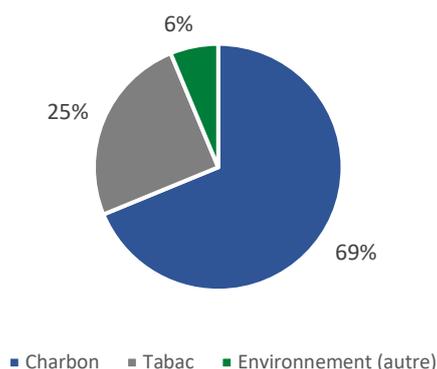
4.3 Statistiques sur le domaine de l'ESG

	<i>Propositions votables</i>		<i>Propositions votées</i>		<i>Propositions de la direction</i>		<i>Propositions des actionnaires</i>	
	Total	Pourcentage	Total	Pourcentage	Total des propositions	Pourcentage	Pourcentage total	Pourcentage
Environnement	7	0.21%	7	0.36%	0	0.00%	7	14.58%
Social	4	0.12%	3	0.15%	3	0.09%	1	2.08%
Gouvernance	3351	98.91%	1925	99.43%	3315	99.25%	36	75.00%
E&S Mixte	22	0.65%	1	0.05%	22	0.66%	0	0.00%
S&G Mixte	1	0.03%	0	0.00%	0	0.00%	1	2.08%
E&S&G Mixte	3	0.09%	0	0.00%	0	0.00%	3	6.25%
Total des propositions uniques	3388		1936		3340		48	

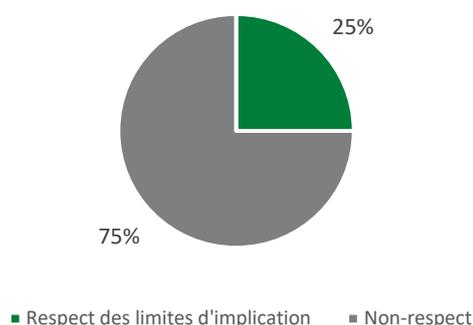
5 Engagement individuel

En 2024, le taux de réponse à nos efforts d'engagement individuels s'est amélioré, tous les émetteurs ciblés ayant répondu à nos lettres d'engagement. Le thème d'engagement le plus important était l'implication dans le charbon ou la production d'électricité à partir de charbon. Comme indiqué dans la section précédente, notre engagement collectif porte sur des controverses, c'est-à-dire des violations de normes internationales établies. Par conséquent, nos convictions et notre gestion des risques ESG liés aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique ne se reflètent généralement pas dans cet engagement. Par conséquent, une grande partie de notre engagement individuel se concentre sur la composante engagement de notre politique de sortie du charbon.

Thème, en % des engagements individuels



Progression de l'engagement, en % des engagements individuels



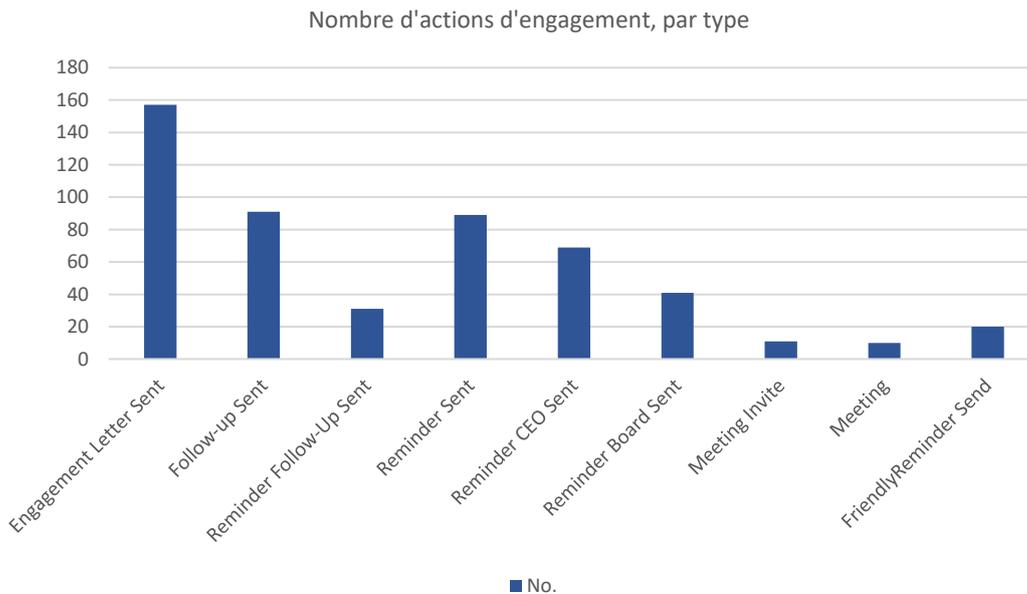
Il en va de même pour notre stratégie d'exclusion en général. La distribution de tabac, par exemple, ne constituant pas une violation des normes internationales, elle ne serait jamais couverte par notre engagement collectif. Cependant, en tant qu'exclusion centrale du pilier social de notre stratégie d'exclusion, elle a représenté 25 % de notre engagement individuel au cours de l'année de référence.

Les seuls émetteurs à avoir respecté les limites d'implication, que ce soit en % du chiffre d'affaires ou en contraintes absolues telles que la production de charbon en mégatonnes ou la capacité de production d'électricité à base de charbon, l'ont fait dans le domaine de la production d'électricité à base de charbon et étaient exclusivement européens. Les émetteurs engagés dans la production ou la distribution de tabac ont fait savoir qu'ils n'avaient pas l'intention de se conformer aux objectifs communiqués, bien qu'une évolution significative vers des gammes de produits moins nocifs soit attendue pour certains d'entre eux.

6 Engagement collectif

6.1 Informations générales

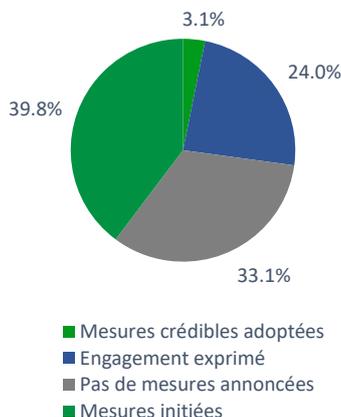
En 2024, SYQUANT Capital s'est engagé auprès de **124 émetteurs** par le biais de la plateforme d'engagement collectif d'ISS. 157 lettres d'engagement ou invitations à des réunions ont été envoyées. 10 réunions ont eu lieu et 91 suivis ont été envoyés. Au total, 230 rappels ont été envoyés.



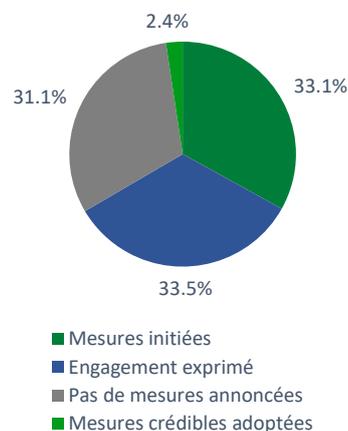
Progrès par rapport aux objectifs d'engagement

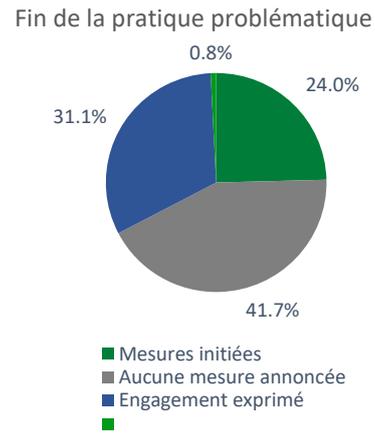
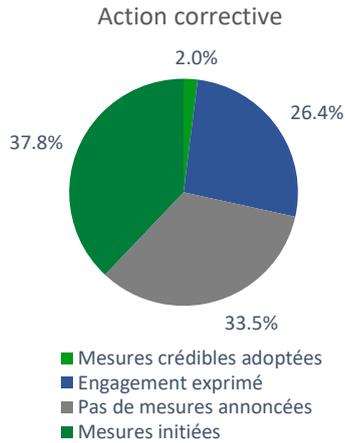
L'engagement collectif mené au cours de l'année précédente a été efficace. 24 % des émetteurs auprès desquels SYQUANT Capital a mené un engagement ont pris des mesures pour mettre fin à leurs pratiques problématiques, et 31 % ont exprimé leur engagement à le faire. Les graphiques ci-dessous présentent, pour quatre objectifs d'engagement, à savoir la divulgation d'informations pertinentes, la mise en œuvre de politiques pertinentes, l'action corrective et la fin de la pratique problématique, le pourcentage de sujets d'engagement pour lesquels les émetteurs ciblés ont annoncé des mesures, adopté des mesures crédibles, mis en œuvre des mesures pertinentes ou exprimé un engagement à le faire.

Divulgation d'informations pertinentes



Mise en œuvre des politiques pertinentes

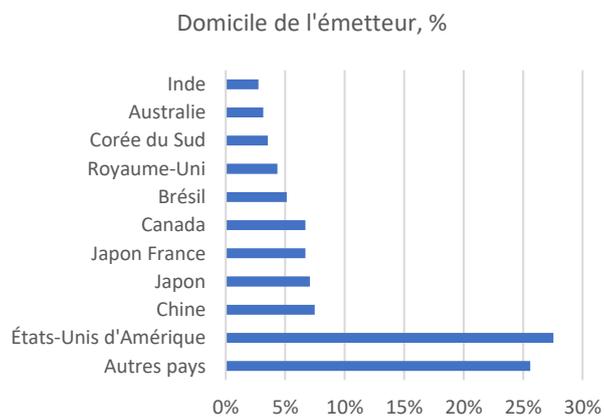
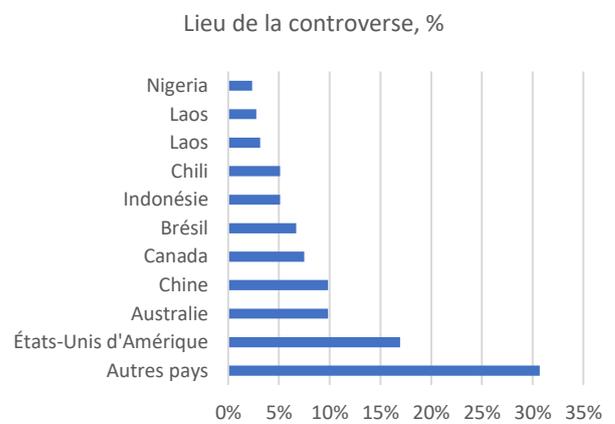
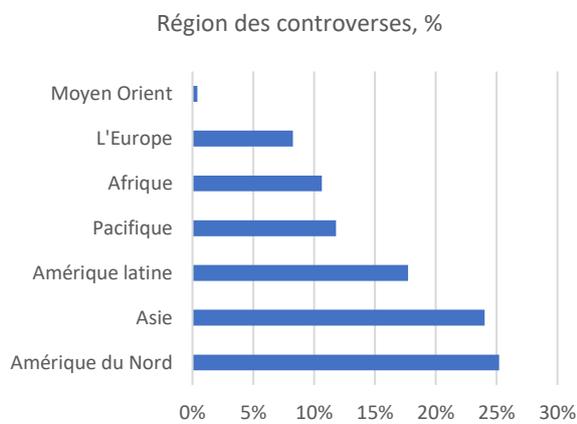




6.2 Orientation géographique et sectorielle

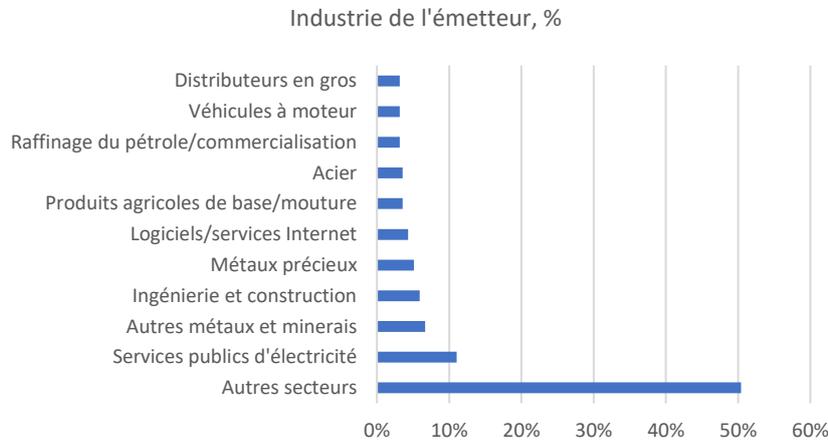
6.2.1.1 Le pays des émetteurs engagés

Plus d'un quart de toutes les entreprises auprès desquelles SYQUANT Capital a mené un engagement ont été constituées aux États-Unis (27,6 %). Les pays suivants qui ont engagé le plus d'émetteurs sont la Chine (7,5 %), le Japon (7,1 %), la France et le Canada, qui représentent chacun 6,7 % des engagements. Les quatre premiers pays représentaient à eux seuls un peu moins de 50 % des engagements, et environ 70 % des engagements visaient des émetteurs de 10 pays sur 31.



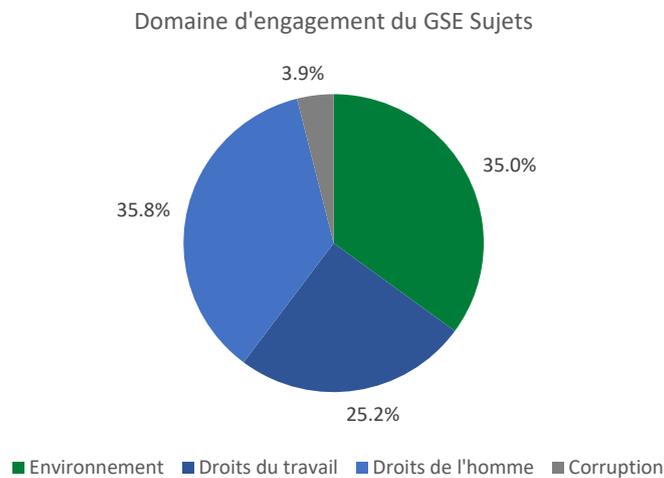
Le secteur des émetteurs engagés

Certains secteurs représentent une part très importante des émetteurs auprès desquels SYQUANT Capital a mené un engagement. En effet, les *utilities* liés à la provision d'électricité (11 %), les entreprises impliqués dans l'exploitation et le traitement de certains métaux/minéraux (6,7 %), l'ingénierie et la construction (5,9 %), les métaux précieux (5,1 %) et les logiciels/services Internet, combinés à 5 autres secteurs (sur un total de 62), représentent la moitié des émetteurs engagés.



6.3 Domaine ESG

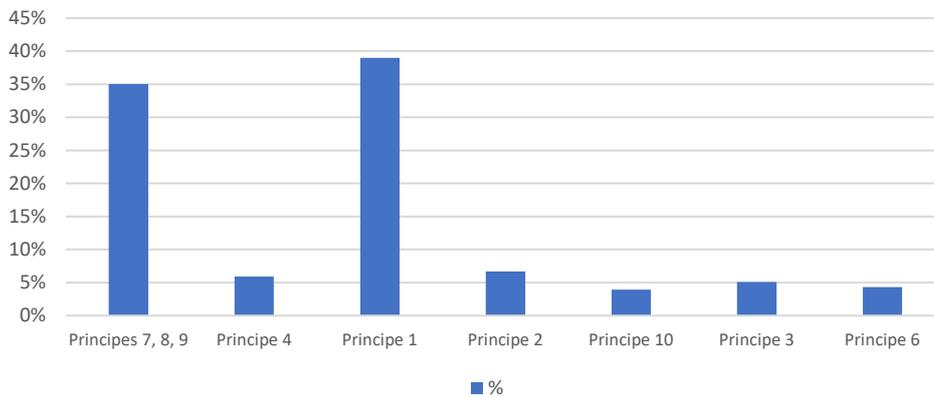
Seule une minorité d'engagements concerne exclusivement des questions de gouvernance, 3,9 % d'entre eux portant sur des questions de corruption. Près de 61% des engagements ont porté sur des questions liées au travail (25,2%) ou aux droits de l'homme (35,8%).¹ Le reste de nos engagements collectifs (35 %) a porté sur des controverses environnementales.



Les deux graphiques ci-dessous présentent la répartition des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales prétendument enfreints par les entreprises engagées collectivement par l'intermédiaire de la plateforme collective d'ISS ESG. Comme prévu, les principes concernés dans chaque ensemble de normes reflètent la répartition des domaines ESG ciblés par ces engagements, avec un accent presque égal sur l'environnement, les droits de l'homme et les droits du travail, lorsque les principes sont combinés de manière appropriée.

¹ Il convient de noter que dans la présente analyse, les droits du travail ont été considérés comme distincts des droits de l'homme, qui sont généralement considérés comme englobant les premiers. *Normes internationales du travail et droits de l'homme* (2023) Page web : *Normes internationales du travail et droits de l'homme*. Disponible à l'adresse : https://www.ilo.org/global/standards/WCMS_839267/lang-en/index.htm#:~:text=Labour%20rights%20are%20human%20rights.&text=Today%2C%20international%20labour%20standards%20give,ec onomic%2C%20social%20and%20cultural%20sphere. (consulté le 10 juin 2023).

Principes du Pacte Mondial de l'ONU concernés par les thèmes d'engagement (%)



Par souci de commodité, les dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont présentés ci-dessous.

Principes du Pacte mondial des Nations unies

Les dix principes du Pacte mondial des Nations unies sont les suivants :

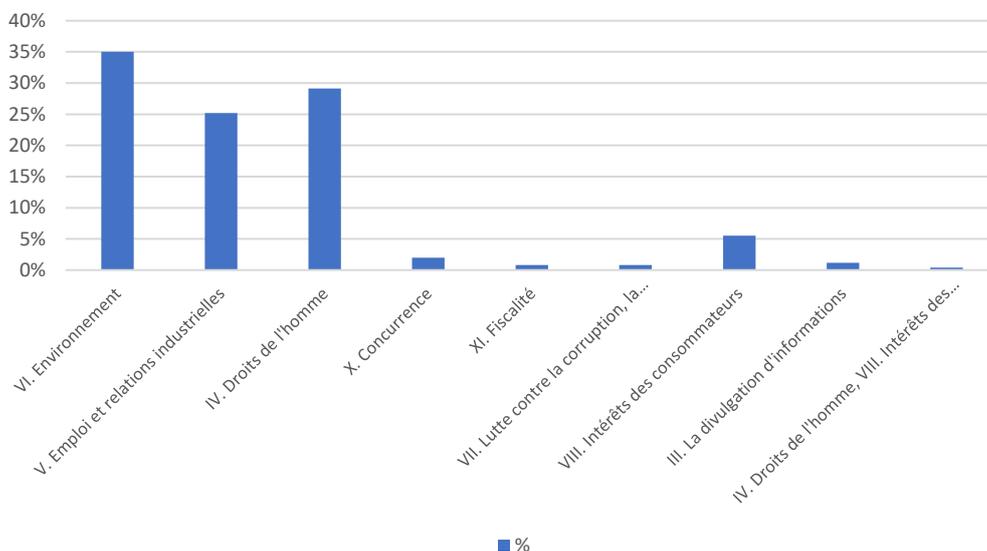
Droits de l'homme
Principe 1 : Soutenir et respecter la protection des droits de l'homme internationalement reconnus ; et
Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Travail
Principe 3 : défendre la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective ;
Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;
Principe 5 : l'abolition effective du travail des enfants ; et
Principe 6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

L'environnement
Principe 7 : Soutenir une approche de précaution face aux défis environnementaux ;
Principe 8 : Prendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ; et
Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

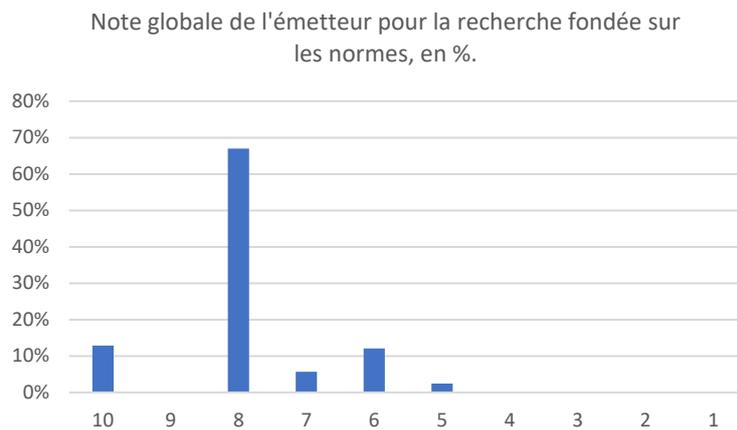
Lutte contre la corruption
Principe 10 : Lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Lignes directrices de l'OCDE concernées par les thèmes d'engagement (%)



Note globale de controverse des émetteurs engagés

Les émetteurs ciblés par notre engagement collectif penchaient fortement vers le niveau le plus élevé du score global de controverse attribué par ISS ESG. En effet, une grande majorité (66,9 %) de ces émetteurs ont obtenu un score de controverse de 8, ce qui signifie que, bien que leurs violations présumées des normes internationales n'aient pas été reconnues par un tribunal ou une institution reconnue, elles étaient néanmoins crédibles et sérieuses. 13,9 % des émetteurs engagés ont obtenu le score le plus élevé possible, à savoir 10, ce qui signifie que les émetteurs ont commis une violation grave et reconnue du Pacte mondial des Nations unies, des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou des principes des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.



7 Annexe I - Engagements 2024

7.1 Engagement individuel

ÉMETTEUR	DOMAINE ESG
AES Andres BV	Environnement (charbon)
Alimentation Couche-Tard	Social (Tabac)
Avolta	Social (Tabac)
Baytex Energy Corp.	Environnement (charbon)
BHP Billiton	Environnement (charbon)
Casey's General Stores	Social (Tabac)
ContourGlobal Ltd.	Environnement (Charbon)
EnBW Energie Baden Wuerttemberg AG	Environnement (Charbon)
Enel SpA	Environnement (Charbon)
Fortum Oyj	Environnement (Charbon)
Glencore	Environnement (Charbon)
Jardine Cycle & Carriage Limited	Environnement (charbon)
Peabody Energy Corporation	Environnement (charbon)
RWE AG	Environnement (Charbon)
Shell Plc	Environnement
TerraCom Limited	Environnement (charbon)

7.2 Engagement collectif

ÉMETTEUR	DOMAINE ESG
Acciona SA	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
ACS, Actividades de Construcción y Servicios SA	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
Adani Enterprises Limited	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Aecon Group Inc.	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Aker Solutions ASA	Environnement
Albemarle Corporation	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Alphabet Inc.	Multiplés (corruption, droits de l'homme, droits du travail)
Amgen Inc.	Droits de l'homme
Anglogold Ashanti Plc	Droits de l'homme
Anheuser-Busch InBev SA/NV	Droits du travail
AntarChile SA	Droits de l'homme
Apple Inc.	Multiplés (corruption, droits de l'homme, droits du travail)
ArcelorMittal SA	Environnement
AtkinsRealis Group Inc.	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
Baker Hughes Company	Environnement
Bank of America Corporation	Droits de l'homme
Barrick Gold Corporation	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Bharat Heavy Electricals Limited	Environnement
BlackRock, Inc.	Droits de l'homme
Bollore SE	Multiplés (Droits de l'homme, Droits du travail)
Bunge Global SA	Droits de l'homme
Carrefour SA	Droits du travail
China Gas Holdings Limited	Droits de l'homme
China Yangtze Power Co., Ltd.	Environnement
Chubu Electric Power Co., Inc.	Environnement
CITIC Limited	Droits de l'homme
Coal India Ltd.	Multiplés (environnement, droits du travail)

COFCO Sugar Holding Co. Ltd.	Droits du travail
Compagnie de l'Odet SE	Multiplés (Droits de l'homme, Droits du travail)
Companhia de Saneamento do Parana	Environnement
Daqo New Energy Corp.	Droits du travail
Electricity Generating Public Company Limited	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
Elsewedy Electric Co.	Environnement
Empresas Copec SA	Droits de l'homme
Enbridge Inc.	Droits de l'homme
Enel SpA	Droits de l'homme
ENEOS Holdings, Inc.	Environnement
Energy Transfer LP	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
ENGIE SA	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Eni SpA	Multiplés (environnement, droits du travail)
EXOR NV	Corruption
Freeport-McMoRan, Inc.	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
Golden Agri-Resources Ltd	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Grupo Mexico S.A.B. de C.V.	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Hankook & Company Co., Ltd.	Droits du travail
HANKOOK TIRE & TECHNOLOGY Co., Ltd.	Droits du travail
Hawaiian Electric Industries, Inc.	Droits de l'homme
HD HYUNDAI Co., Ltd.	Droits du travail
HD Hyundai Heavy Industries Co., Ltd.	Droits du travail
HD Korea Shipbuilding & Offshore Engineering Co., Ltd.	Droits du travail
Hochtief AG	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Hugo Boss AG	Droits du travail
Iflytek Co., Ltd.	Droits de l'homme
Imperial Metals Corporation	Droits de l'homme
Jardine Cycle & Carriage Limited	Droits de l'homme
Jardine Matheson Holdings Ltd.	Droits de l'homme
JBS SA	Multiplés (environnement, droits du travail)
JD Sports Fashion Plc	Droits de l'homme
JinkoSolar Holding Co., Ltd.	Droits du travail
Juventus Football Club SpA	Corruption
Kinross Gold Corporation	Environnement
Kohls Corporation	Droits du travail
Koninklijke Philips NV	Droits de l'homme
Levi Strauss & Co.	Droits du travail
LG Electronics, Inc.	Droits du travail
Lyft, Inc.	Droits du travail
Macy's, Inc.	Droits du travail
Marathon Petroleum Corporation	Droits de l'homme
Marubeni Corp.	Droits de l'homme
Meituan	Corruption
Meta Platforms, Inc.	Multiplés (droits de l'homme, droits du travail)
Microsoft Corporation	Droits du travail
Mitsubishi Corp.	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
Mitsui & Co., Ltd.	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
MMG Limited	Droits de l'homme
NextEra Energy, Inc.	Environnement
Norfolk Southern Corporation	Environnement
NRG Energy, Inc.	Environnement
NTPC Limited	Environnement
Osaka Gas Co., Ltd.	Environnement
Pan American Silver Corp.	Droits de l'homme
Pegatron Corp.	Droits du travail
Phillips 66	Droits de l'homme
PT Astra Agro Lestari Tbk	Droits de l'homme
PT Astra International Tbk	Droits de l'homme

PVH Corp.	Droits du travail
Red Rock Resorts, Inc.	Droits du travail
Rede D'Or Sao Luiz SA	Droits du travail
Rio Tinto Limited	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme, Droits du travail)
Rio Tinto Plc	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme, Droits du travail)
Robinhood Markets, Inc.	Droits de l'homme
Saipem SpA	Droits de l'homme
Samsung C&T Corp.	Multiplés (Environnement, Droits de l'homme)
Schlumberger Limited	Environnement
Seatrium Ltd.	Environnement
Securitas AB	Droits de l'homme
Serco Group Plc	Droits de l'homme
Shandong Gold Mining Co., Ltd.	Droits de l'homme
SK, Inc.	Droits de l'homme
Socfinaf SA	Multiplés (droits de l'homme, droits du travail)
Sojitz Corp.	Environnement
Stellantis NV	Environnement
STRABAG SE	Droits de l'homme
Subsea 7 SA	Environnement
Sumitomo Chemical Co., Ltd.	Environnement
Sumitomo Corp.	Droits du travail
Suncor Energy Inc.	Environnement
Target Corporation	Droits du travail
TC Energy Corporation	Droits de l'homme
Telefonaktiebolaget LM Ericsson	Corruption
Texhong International Group Limited	Droits du travail
The AES Corporation	Multiplés (environnement, droits de l'homme)
The Boeing Company	Droits du travail
The Chemours Company	Environnement
Uber Technologies, Inc.	Multiplés (droits de l'homme, droits du travail)
Ubisoft Entertainment SA	Droits du travail
UGI Corporation	Droits de l'homme
United States Steel Corporation	Environnement
Urban Outfitters, Inc.	Droits du travail
Vale SA	Multiplés (environnement, droits de l'homme, droits du travail)
Walmart Inc.	Droits du travail
Wilmar International Limited	Environnement
Woodside Energy Group Ltd.	Multiplés (environnement, droits du travail)
Woolworths Group Limited	Droits de l'homme

DISCLAIMER

Ce document n'est pas un document promotionnel. Il contient des opinions et des données statistiques que SYQUANT Capital considère comme légitimes et correctes à la date de publication, sur la base de l'environnement économique et financier à la date et à l'heure de publication. Ce document ne constitue pas un conseil en investissement, une invitation, une offre de souscription ou une sollicitation d'achat ou de vente d'un instrument financier, et ne doit pas servir de base, en tout ou en partie, à un contrat ou à un engagement quelconque.

Ces informations sont fournies sans connaissance de la situation particulière de l'investisseur. Avant d'acheter des parts des fonds mentionnés dans le présent document, les investisseurs doivent vérifier dans quels pays le ou les fonds mentionnés dans le présent document sont enregistrés et, dans les pays en question, quels fonds ou classes d'actifs sont autorisés à la commercialisation. Les investisseurs qui envisagent de souscrire des parts du fonds doivent lire attentivement la version la plus récente de la documentation légale du fonds (prospectus, DICI et rapport annuel), qui est disponible sur le site Internet de SYQUANT Capital : <https://www.syquant-capital.fr>, ou auprès des distributeurs du fonds.

Il est conseillé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux avant d'investir dans les fonds mentionnés dans le présent document. Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée concernant la performance financière des fonds mentionnés dans ce document. La valeur des parts des fonds peut évoluer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont données après déduction des frais. Les chiffres se réfèrent aux derniers mois et aux dernières années. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.